

10 novembre 2006

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ACCESS COMMERCE

(Eurolist)

Par courrier du 7 novembre 2006, reçu le 9 novembre, la société Seventure (1) (5-7, rue de Monttessuy 75340 Paris Cedex 07), agissant pour le compte du FCPR Spéf e-Fund dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 17 août 2006, par suite d'une augmentation de capital de la société ACCESS COMMERCE (2), le seuil de 25% des droits de vote de la société ACCESS COMMERCE et détenir alors pour le compte dudit fonds, 3 162 519 actions ACCESS COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 27,74% du capital et 23,47% des droits de vote de cette société (3).

En outre, la société Seventure a précisé détenir au 9 novembre 2006, pour le compte dudit fonds, 3 162 519 actions ACCESS COMMERCE représentant autant de droits de vote, soit 27,74% du capital et 22,35% des droits de vote de cette société (4).

-
- (1) La société de gestion Seventure (anciennement Spéf Venture) est contrôlée par Natexis Private Equity.
 - (2) Cf. prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n°06-270 en date du 19 juillet 2006.
 - (3) Sur la base d'un capital composé de 11 398 556 actions représentant 13 474 047 droits de vote.
 - (4) Sur la base d'un capital composé de 11 398 556 actions représentant 14 151 428 droits de vote.